



Procédure d'attribution de badge

Types de badges

Badge de service : délivré aux personnes/administrations en service à l'aéroport, pour un temps limité et pour une mission spécifique en zone de sûreté.

Badge visiteur : destiné aux accompagnateurs (protocole, garde de corps, chauffeur, les hôtesses événementielles, les chefs de cabinets, les journalistes et les cameramen) des personnalités qui voyagent pour les mesures de facilitation, pour la **zone P** (arrivée passager ou zone d'enregistrement) ou pour la **zone V** (salon) contre une pièce d'identité.

Procédure

Adresser une demande au moins 72h avant la date du voyage au Directeur Général de la CCAA avec copie au commandant de l'aéroport. Le retrait des badges s'effectue au bureau de sûreté de l'aéroport. **De manière exceptionnelle**, le bureau de sûreté de l'aéroport peut prendre des mesures de facilitation lors de l'embarquement ou du débarquement des personnalités (Corps constitués, Ministres, chefs de missions

Evacuations sanitaires

Elles sont généralement effectuées par les sociétés d'assistance qui bénéficient d'une autorisation mensuelle côté piste. Une autorisation d'accès **ponctuel** côté piste peut être obtenue auprès du commandant de l'aéroport 48h au moins avant la date de l'évacuation. En cas d'urgence, les demandeurs doivent s'adresser au bureau de sûreté de la CCAA.

Accueil des dépouilles mortuaires

Les dépouilles mortuaires sont accueillies à l'aérogare fret. **Toutefois**, des mesures exceptionnelles de facilitation au profit des hautes personnalités sont prévues. Ces formalités sont gratuites à l'acception des frais de manipulation de la dépouille et d'assistance, qui doivent être payés au bureau facturation des ADC.



ZONES REGLEMENTÉES :

Zones d'enregistrement, de livraison des bagages, de sûreté côté piste.

OBJETS INTERDITS :

Armes à feu ou tout objet dangereux.



Siège Social : B.P. 6998 Yaoundé - Cameroun

Tél. : (+237) 222 30 30 90 / 222 30 26 92 - **Fax** : (+237) 222 30 33 62

Email : - airport.access.nsi@ccaa.aero (Aéroport Yaoundé Nsimalen)

- airport.access.dla@ccaa.aero (Aéroport de Douala)

- airport.access@ccaa.aero (pour tous les autres aéroports)



MINISTRE DES TRANSPORTS
MINISTRY OF TRANSPORTS



Tous ensemble,
pour la sûreté de nos aéroports



Le respect des mesures de sûreté par chacun,
c'est la garantie pour tous de voyager en toute sérénité.



Le traitement des passagers VIP dans les aéroports camerounais

Les formalités de départ...

A l'arrivée en Aérogare

Le responsable du protocole : Arrivée avant le VIP et prévenir l'hôtesse d'accueil ADC

Chauffeur : Déposer le **passager VIP** à l'entrée de l'aéroport, en une minute, puis stationner le véhicule au parking gratuit

Garde de corps et responsable du protocole : Rester dans le hall de l'aéroport ou obtenir au préalable un badge de l'Autorité Aéronautique (CCAA) pour éventuellement accéder à d'autres zones de l'aéroport

Autre accompagnateur : Pas d'accès dans les zones réservées (circulation restreinte et réglementée) de l'aéroport.

À son arrivée à l'aéroport, le **passager VIP** doit :

- Suivre l'hôtesse d'accueil de la société ADC S.A.
- Reconnaître ses bagages avant embarquement, au comptoir d'enregistrement
- Suivre l'hôtesse d'accueil pour être installé dans un des salons de l'aéroport
- Laisser l'hôtesse de la société ADC S.A. finaliser les formalités auprès des services de police.

A l'enregistrement

Le service du protocole ou le garde du corps du passager doit :

- Remettre les documents du passager VIP à l'hôtesse de la société ADC S.A. au comptoir Information. Elle effectue les formalités, accompagnée du service du protocole du voyageur.
- Confier les bagages aux agents de la compagnie aérienne. Ils resteront en attente de reconnaissance par le voyageur, avant leur acheminement en soute.

Au passage aux contrôles de sûreté

L'agent de sûreté de la compagnie aérienne procède à la fouille des bagages à main du voyageur, au salon, avant son embarquement. L'hôtesse de la société ADC S.A. conduit le voyageur au poste d'inspection filtrage, puis à la porte de l'avion.

NB : il est strictement interdit de pénétrer dans la Zone de sûreté aéroportuaire avec les armes.



Parkings

Des parkings spéciaux sont réservés aux véhicules des personnalités (corps constitués nationaux et chefs de mission diplomatiques). Le parking payant est réservé à tous les autres usagers.

Les formalités d'accueil...

A la porte de l'avion

L'accueil à la porte de l'avion du Président du Sénat, du Président de l'Assemblée Nationale, du Premier Ministre et du Président du Conseil Économique et Social est effectué par une hôtesse de la société ADC S.A., accompagnée du chef de protocole de la personnalité à accueillir. La personnalité est directement conduite au salon pour les formalités nécessaires avant son départ vers la ville.



A la passerelle télescopique

L'accueil des autres personnalités, en sortie de passerelle télescopique est assuré par les hôtesse de la société ADC S.A. Les voyageurs sont ensuite conduits au salon VIP où les attendent les agents en charge de leur sécurité personnelle et de leur protocole.

Les formalités de police sont effectuées par les hôtesse de la société ADC S.A. à qui ils doivent remettre leurs documents de voyage.

Des délégations

Pour l'accueil des délégations dans les aéroports, les structures concernées doivent :

- Faire préalablement parvenir une lettre à l'Autorité Aeronautique et à la société ADC S.A.
- Obtenir un badge d'accès en zone réservée auprès des services de l'Autorité Aeronautique à l'aéroport
- Se faire accompagner dans la zone de l'accueil par une hôtesse de la société ADC S.A.

